

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RED. ADM. et PUBL. La Chaux-de-Fonds: Parc 103 tél réd (039) 3 10 88, tél adm et publ (039) 3 10 87 CCP 23 315
Lausanne Saint Pierre 1 tél. (021) 22 69 10, CCP 10 8300 Genève: Argand 4 tél (027) 32 42 40 CCP 12 2715 ABONNEMENTS 1 mois Fr 4 50
3 mois Fr 13 — 6 mois Fr 25 — 1 an Fr 50 — LE NUMERO 30 ct Directeur René Meylan Rédacteur en chef responsable: Willy Brandt

L'AFFAIRE FLORIDA DEVIENT UN SCANDALE Le DMF cherche à mettre H. Hubacher « hors de combat »...

Le Département militaire fédéral publie le communiqué suivant :

« Une enquête de la justice militaire en relation avec les indiscretions commises à propos du système Florida a été ouverte pour violation de secrets militaires. L'enquête a permis jusqu'ici de procéder à l'arrestation d'un suspect, qui détenait sans droit des documents militaires. Un autre suspect, qui avait été conduit devant le juge d'instruction, a été relâché. »

L'affaire Florida avait éclaté au cours de la session d'été des Chambres fédérales. Lors de la discussion du rapport de gestion du Département militaire, le conseiller national Hubacher (soc. Bâle) avait cité un document secret faisant état de graves déficiences du système Florida (ce système doit assurer la protection de notre espace aérien en combinant le réseau radar avec une commande centralisée de l'aviation et de la DCA). Le conseiller fédéral Gnaegi avait alors promis la publication d'un rapport.

Il y a une semaine, le 15 octobre, ce rapport a été publié. Il confirme que l'installation du système Florida a subi, par la faute de la maison américaine qui le fabrique, un sérieux retard. La « réception » est maintenant prévue pour la première moitié de 1970. Du point de vue financier, assure le DMF, la réalisation du système ne dépassera vraisemblablement pas les limites fixées.

Si l'affaire connaît maintenant un rebondissement, c'est parce que la justice militaire a ouvert une enquête afin de chercher l'origine de la fuite. H. Hubacher lui-même a été interrogé. Plusieurs journaux parlent déjà de « procédés scandaleux » et assurent que les tables d'écoute téléphonique ont été utilisées.

La personne arrêtée en rapport avec l'affaire Florida est M. Eric Varrone, un ancien employé du Département militaire fédéral, domicilié à Berne. En prévision d'une séance des commissions des finances, le conseiller national Hubacher voulait obtenir de nouvelles précisions sur le système Florida. Il s'adressa au lieutenant-colonel Varrone, un spécialiste en la matière, et convint d'un rendez-vous avec lui à Berne. Auparavant, le 16 octobre, il lui fit parvenir par sa secrétaire une copie du fameux procès-verbal de la séance du 26 septembre 1968, qui est à l'origine de l'affaire. La secrétaire remit le document à M. Varrone sur le quai de la gare de Berne. Quelques instants plus tard, M. Varrone était arrêté. Il est toujours

détenu. Une perquisition a eu lieu à son domicile.

Déclarations d'H. Hubacher

H. Hubacher tient à souligner que son rendez-vous avec M. Varrone a été convenu exclusivement par téléphone. Il en déduit qu'une table d'écoute a été branchée sur la ligne.

Dangereuse tendance

Une fois de plus, nous devons nous élever contre les pratiques scandaleuses du DMF. Il apparaît trop souvent que certains militaires entendent manœuvrer à leur guise et notamment dissimuler aux autorités élues, c'est-à-dire au peuple, les « ennuis » toujours coûteux qui entourent nombre de leurs projets. On se demande en l'occurrence si l'affaire Florida n'est pas en train de rééditer celle des Mirages. Ce ne sont pas les explications embarrassées des rapports officiels qui nous convaincront du contraire, alors que l'attitude actuelle du DMF prouve à l'évidence qu'on cherche à noyer un gros poisson. Visiblement, en effet, les gens qui ont déclenché cette peu glorieuse « opération » cherchent à réduire au silence Helmut Hubacher ; et pour quoi, sinon parce qu'il en sait « trop », à leurs yeux ? On attend donc avec d'autant plus d'impatience maintenant la vérité sur l'affaire Florida. Mais en tout état de cause, la tendance qui porte le DMF à assimiler au secret militaire les renseignements dus aux parlementaires et aux contribuables que ceux-là représentent est extrêmement dangereuse pour une démocratie, et sur ce point-là aussi, sur ce point-là surtout, il s'agira une bonne fois de mettre les choses au clair. M.-H. K.

Interrogé par l'ATS, le conseiller national Hubacher assure qu'il a été interrogé non pour avoir fait une déclaration sur l'affaire Florida au Parlement, mais pour avoir, en tant que journaliste, reproduit sa propre déclaration dans l'« Abend-Zeitung » de Bâle, dont il est le rédacteur en chef. Le juge d'instruction militaire lui aurait déclaré que l'immunité parlementaire ne couvrirait pas l'article incriminé. Commentaire de H. Hubacher : « On n'est plus très éloigné de la censure militaire. »

Le député bâlois a été cité à com-

paraître le 16 octobre à 8 h. 15. Il n'a reçu la convocation que la veille. Il a aussitôt téléphoné au juge d'instruction pour lui faire savoir qu'il avait le même jour une séance à Zurich, séance qu'il ne pourrait probablement pas renvoyer. Effectivement, le 16 au matin il se préparait à partir pour Zurich. Mais devant son bureau l'attendait un policier qui le conduisit au Ministère public où eut lieu l'interrogatoire. H. Hubacher a catégoriquement refusé de citer son informateur.

Indignation dans la presse

Commentant les mesures policières en cours dans l'affaire Florida, le « Bund » de Berne écrit : « Avec de tels procédés, on fait de l'affaire Florida un véritable scandale politique. » La « National-Zeitung » de Bâle suppose qu'en arrêtant M. Varrone « on a surtout voulu saisir l'occasion de mettre enfin la main sur les archives de cet homme, qui a toujours critiqué ce qui devait être critiqué, et que l'on cherche à réduire au silence. » Et dans l'« Abend-Zeitung », H. Hubacher écrit : « Cette affaire aura des suites, car sinon nous risquons de glisser dans une situation indigne de notre pays. » Quant à la « Tagwacht » de Berne, elle assure que l'on cherche par tous les moyens à « mettre hors de combat le député bâlois, dont les révélations sont gênantes ».

M. Varrone libéré

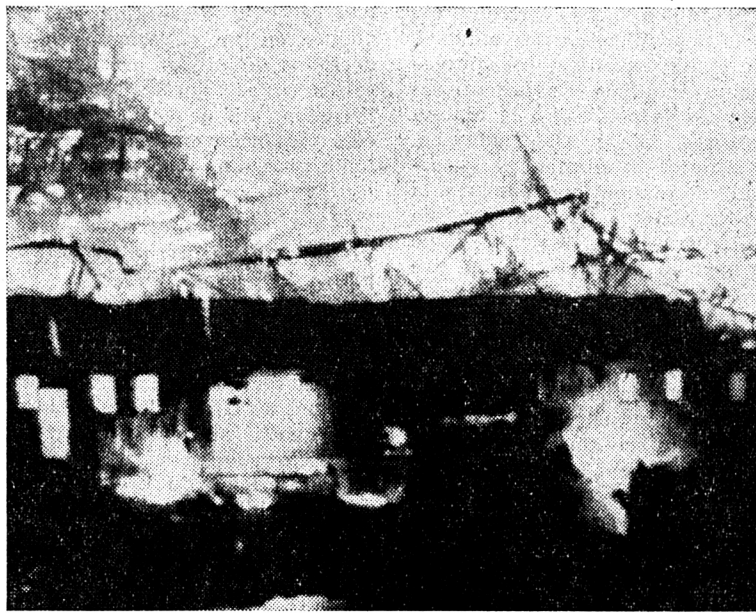
Le lieutenant-colonel Varrone, qui avait été arrêté jeudi, a été relâché lundi.

L'ancien employé du Département militaire fédéral a été soumis à un interrogatoire pendant quatre jours, sous l'inculpation de détention sans droit de documents militaires.

« J'espère que les parlementaires ne se laisseront pas placer sous tutelle par le Département militaire fédéral », a-t-il déclaré. Selon lui, il n'est pas concevable que des documents soient enlevés de force à un spécialiste et qu'il soit privé de sa liberté parce qu'il a voulu aider un parlementaire à remplir sa mission, « et sa mission est de découvrir des anomalies ». Il a voulu répondre à une demande du conseiller national Hubacher, afin de procéder à une analyse technique. Le lieutenant-colonel Varrone ne sait pas si une table d'écoute a été branchée sur son téléphone ou sur celui de son correspondant.

Le lieutenant-colonel Varrone reprendra son travail et l'enquête contre lui se poursuivra.

Terrible incendie dans le port de Durban



Un incendie catastrophique a détruit, dans la nuit de lundi, au port de Durban (Afrique du Sud), 10 entrepôts, dont un de munitions, une citerne de pétrole et des milliers de caisses contenant de la nourriture. Notre téléphoto de Durban montre un dépôt en flammes.

Genève: au tour du Conseil d'Etat

La répartition définitive des sièges au Grand Conseil (100 au total) a été rendue publique lundi soir à Genève. Ces résultats définitifs ont apporté une petite surprise désagréable: en effet, une petite différence de chiffres a fait qu'un siège attribué aux socialistes par la répartition provisoire l'est maintenant aux radicaux. Pour le reste, aucun changement, et la composition du Grand Conseil est désormais la suivante:

Radicaux	23 sièges (+ 1)
Socialistes	21 sièges (+ 1)
Chrétiens-sociaux	20 sièges (+ 3)
Libéraux	18 sièges (+ 3)
Parti du travail	18 sièges (+ 2)

Ce résultat ne change rien à ce que nous avions annoncé hier: le Parti socialiste a vu une progression sensible du nombre de ses électeurs. Hier soir, le Comité directeur du parti a enregistré avec satisfaction que le Parti socialiste était devenu le premier parti de la ville de Genève, et le second du canton.

Pour la prochaine élection du Conseil d'Etat, le Comité directeur, à l'unanimité, a décidé de revendiquer deux sièges et de présenter les candidatures de ses deux magistrats sortants, André Chavanne et Willy Donzé, qui ont fait leurs preuves tant par leur qualification à la tête de leurs départements respectifs que par leur dévouement et leur compréhension des problèmes humains au service de l'ensemble de la population. Cette décision, bien entendu, devra être ratifiée par l'assemblée générale du parti.

En ce qui concerne les autres partis, les bourgeois revendiquent chacun deux sièges au Conseil d'Etat. Chrétiens-sociaux et radicaux reportent en liste leurs magistrats sortants, soit MM. Babel et Ruffieux pour les premiers et MM. Duboule et Schmitt pour les seconds. Quant aux libéraux, on ne connaît pas encore leur choix, bien que le nom de M. Picot, conseiller administratif de la ville de Genève, soit le plus souvent prononcé. Enfin, l'attitude du Parti du travail n'est pas encore connue.

Un auto écrasée entre deux camions: Trois morts

Trois personnes ont trouvé la mort lundi, à 12 h. 40, au cours d'un grave accident de la circulation qui s'est produit sur le tronçon Frick-Boezberg, peu avant Hornussen, dans le canton d'Argovie.

Dans un virage à droite, une voiture allemande dépassait un camion circulant en direction de Hornussen. Au même instant arrivait un camion-citerne en provenance de Boezberg. La voiture a été écrasée entre les cabines des deux camions. Les trois occupants de la voiture ont été tués sur le coup. Il s'agit de deux hommes et d'une femme, dont l'identité n'a pas encore pu être déterminée avec certitude. Le trafic a dû être détourné pendant près de trois heures.

Accident mortel aux Ormonts

Une voiture de sport qui roulait à vive allure sur la route Leysin-Le Sépey, lundi vers une heure du matin, est sortie de la chaussée près de Cergnat et, après plusieurs tonneaux, a fini sa course dans un pré. Ses trois occupants, des étudiants de l'American School de Leysin, furent éjectés du véhicule. L'un des passagers, M. Richard Teller, 18 ans, a été tué sur le coup, tandis que le conducteur, M. Albert Jolson, 22 ans, et l'autre passager, M. Jerry Krugger, 21 ans, grièvement blessés, étaient conduits à l'hôpital d'Aigle.

MOTOCYCLISTE ÉCRASÉ PAR UN CAMION. — M. Gerard Wiederkehr, employé CFF, marié, âgé de 36 ans, a été écrasé par un camion alors qu'il circulait à motocyclette lundi à 14 h. 30, à Wettingen. Il a été tué sur le coup. Les causes de cet accident n'ont pas encore été élucidées.

Cela s'est passé dans notre pays

UN INCONNU INCENDIE UN BARAQUEMENT MILITAIRE. — Un incendie dû à un acte de malveillance, s'est produit durant la nuit de dimanche à lundi, dans un baraquement de l'administration du matériel militaire, à Hausen am Albis, dans le canton de Zurich. C'est un automobiliste qui, ayant aperçu la fumée qui s'échappait par les grilles d'aération du baraquement, a donné l'alerte, peu avant minuit. Les pompiers de Hausen sont parvenus rapidement à maîtriser le sinistre.

Les résultats de l'enquête permettent de conclure à un incendie volontaire. En effet, un trou de 30 sur 50 cm. avait été percé à l'arrière du baraquement, et c'est vraisemblablement par cet orifice que l'incendie a été allumé. L'ampleur des dégâts ne pourra être déterminée qu'après contrôle du matériel entreposé dans le baraquement.

PIÉTON TUÉ DANS LE JORAT. — Un accident mortel de la circulation s'est produit dimanche soir sur la route Corcelles-le-Jorat-Mézières, près de Ropraz. Une automobile roulant vers Mézières a renversé un piéton, M. Raynald Destraz, 17 ans, domicilié à Carrouge (Jorat), qui cheminait probablement dans le même sens. Projeté en contrebas de la chaussée, M. Destraz fut si grièvement blessé qu'il mourut au cours de son transport à l'Hôpital cantonal de Lausanne.

GROS DÉTOURNEMENT. — La police a arrêté un homme âgé de 35 ans, au service d'un petit établissement bancaire de la place à Genève. Responsable de la caisse depuis 1968, celui-ci a détourné une somme de 80 000 fr. Inculpé d'abus de confiance, il a été écroué à la prison de Saint-Antoine.

DISPARITION DES DRAGONS. — Dans un discours prononcé lundi soir à Berne, M. Gnaegi, chef du Département militaire, a confirmé la prochaine disparition des formations de dragons dans l'armée. Le cheval subsistera toutefois dans les formations de train.

LES « GAUCHISTES » VAUDOIS S'ORGANISENT. — A la suite de l'exclusion de cinq membres du Parti ouvrier et populaire vaudois et de la réunion à Zurich de l'opposition de gauche du Parti suisse du travail, une quarantaine de membres du POP vaudois, un certain nombre de sympathisants et la majeure partie des « jeunes progressistes vaudois » ont décidé à Lausanne la création d'une « ligue marxiste révolutionnaire », qui éditera prochainement une publication intitulée « La Brèche ». Relevons que les dissidents du Parti ouvrier et populaire vaudois n'ont déposé au-

cune liste pour les élections communales de novembre prochain.

LES TRAGÉDIES DE LA CONTREBANDE. — Il y a trois jours, un jeune contrebandier se noyait dans la Tresa. On lit maintenant dans la presse italienne qu'un autre contrebandier, âgé de 19 ans, est mort en tombant dans un ravin, dans le Monte Maiocca, à la frontière entre Chiasso et Côme.

Vendredi matin, à 6 h. 30, Giuseppe Giusa transportait un chargement de 18 kg de cigarettes, en compagnie de son frère, âgé de 17 ans, et d'un ami, âgé de 29 ans, lorsqu'ils furent arrêtés par des gardes-frontière. L'ami fut arrêté tout de suite, alors que les deux frères s'enfuyaient. Connaissant peu la région, ils tombèrent dans un ravin. Le plus jeune réussit à se libérer immédiatement, tandis que son frère, qui n'a pu être retiré du ravin que très difficilement, mourrait dans la

nuit de samedi à dimanche à l'hôpital de Côme.

Les contrebandiers ne sont cependant pas les seuls victimes de la contrebande. Une jeune fille a été tuée au cours d'une collision avec une voiture qui roulait à vive allure. Le fautive était un contrebandier suivi par des gardes-frontière. Abandonnant sa voiture, il prit à nouveau la fuite. Un chargement de plusieurs kilos de cigarettes a été découvert dans le coffre de la voiture accidentée.

VERS UNE FUSION DE COMMUNES. — Lundi soir, les assemblées communales des localités de Marly-le-Grand et Marly-le-Petit qui sont, en quelque sorte la banlieue de la ville de Fribourg, ont toutes deux accepté, à une forte majorité, le principe de la fusion des deux communes. Celle-ci interviendra après qu'un décret du Grand Conseil ait sanctionné cette décision.

GENÈVE

Après l'élection des députés au Grand Conseil

A l'heure où nous écrivons ces lignes, le dépouillement des bulletins de vote et les travaux de récapitulation pour établir le classement des cent députés se poursuivent à la Maison des congrès, place Chateaubriand. Ajoutons que l'organisation et le service de l'information fonctionnent à la satisfaction générale sous la direction de M. Robert Perret entouré d'une équipe bien au point et combien dévouée, formée de MM. L. Duvillard, chef de service, C. Cretol, huissier-chef, Hug, huissier, ainsi que de M^{lles} Ariane Wyss et Véréna Haegler, toutes deux du secrétariat du Grand Conseil. Enfin, il y a quelques dizaines de personnes, dont beaucoup de fonctionnaires, qui préparent les cartes perforées destinées à l'ordinateur d'où sortiront les résultats individuels définitifs. Les travaux de cette ruhe bourdonnante sont supervisés par le chancelier d'Etat, M. J.-P. Galland et le sautier du Grand Conseil, M. J. Hoerner.

Les résultats définitifs sont attendus pour aujourd'hui.

Aux premiers commentaires épidémisés par télex dimanche soir, il y a lieu d'ajouter quelques considérations générales.

Nous l'avons écrit, le Parti socialiste a regagné le terrain perdu en ville lors des élections municipales de 1967, ce qui est de bon augure pour le renouvellement du Conseil municipal au printemps 1971. A ce propos, précisons qu'une préparation intensive va commencer au lendemain de l'élection du Conseil d'Etat pour préparer d'ores et déjà le virage à gauche pour une Genève socialiste.

Mais il n'y a pas que la ville ! Dans nombre de communes, le Parti socialiste fait une avance remarquable, à Lancy, à Vernier, à Meyrin I, à Plan-les-Ouates, au Grand-Saconnex, à Veyrier et à Versoix. Des résultats étonnants sont obtenus par exemple à Avully et à Vandœuvres où le Parti socialiste double presque le nombre de ses électeurs, passant ici de 23 à 45 et là de 28 à 54. Enfin, revenant sur la ville, relevons que notre parti, premier dans de nombreux arrondissements, arrive en tête aux Eaux-Vives-Lac, vieille forteresse du radicalisme genevois.

Dimanche soir, ce sont ces heureux résultats qui donneront l'ambiance nécessaire au rassemblement des militants socialistes dans la grande salle de l'Hôtel de Genève où se retrouveront tous les amis et les sympathisants socialistes.

Le soussigné présidait et il commença par remercier tous ceux qui avaient participé de près ou de loin à cette campagne électorale particulièrement ardue. Plusieurs militants prirent la parole, notamment nos magistrats A. Chavanne, W. Donzé, et J. Ziegler, Cl. Ketterer, J.-C. Gagnebin, P. Wyss-Chodat, H. Rosselet, Cl. Paquin, etc.

Hier lundi, le Comité directeur a pris les dispositions en vue de l'élection du Conseil d'Etat et une assem-

blée générale extraordinaire sera convoquée en fin de semaine pour les décisions définitives qui doivent être prises. On sait que les candidats pour l'élection du gouvernement doivent être annoncés en chancellerie pour lundi prochain, avant midi.

Louis FIGUET.

COMMENTAIRES DE LA PRESSE ET DES PARTIS

Le Parti du travail communique entre autre :

« Le Parti du travail a tout lieu de se déclarer satisfait du résultat des élections au Grand Conseil. Alors qu'il y a quatre ans, 11 819 électeurs et électrices avaient accordé leur confiance au Parti du travail, cette année, ce chiffre s'est élevé à 13 355 électeurs et électrices, ce qui marque bien que l'audience du parti continue à s'étendre.

» Obtenant ainsi 18 sièges de députés, au lieu de 16, le Parti du travail apparaît comme la seule force d'opposition.

(Toujours la même rengaine, puis on proposera une entente aux socialistes, réd.)

De la sorte disparaissent, ce qui était attendu, le groupe Vigilance, et ce qui était moins prévisible, celui de l'Alliance des indépendants qui n'est pas parvenu, malgré l'énormité des moyens mis en œuvre par lui, à atteindre le quorum.

M. Ducret, président du Parti radical, se console comme il peut :

« En ce qui concerne les résultats, nous constatons tout de même un point qui est favorable, c'est que les partis qui ont formé la coalition gouvernementale ont remporté six sièges, ce qui va renforcer nettement cette coalition puisqu'elle passe de 54 à 60.

» En ce qui concerne l'avance du Parti communiste, nous la regrettons vivement et elle nous surprend.

Et M. Audéoud, président des libéraux :

« Deux remarques essentielles sont à mettre en évidence. Tout d'abord, il semble que la population genevoise a peu d'attrait pour une dispersion trop grande des forces ou pour la multiplicité des partis. Les partis actuels paraissent présenter un éventail assez nuancé pour que chacun y trouve son compte.

Commentaire chrétien-social. « Dans l'ensemble, le verdict du peuple genevois confirme la confiance qu'il avait accordée à l'équipe gouvernementale actuelle.

» Enfin, il faut se réjouir de l'augmentation sensible de la participation électorale que le Parti indépendant-chrétien-social interprète comme une meilleure prise de conscience politique de la population qui, au surplus, a exprimé son désir de limiter le nombre des partis politiques genevois.

M. Michel Barde (« Journal de Genève »).

« Extrêmement ouvertes, parmi les plus ouvertes auxquelles ont ait assisté depuis longtemps, ces élections législatives ont conduit à un resserrement qui laisse prévoir, dans moins

d'un mois, des élections au Conseil d'Etat où, si tout n'est pas joué d'avance, la lutte sera cependant certainement moins rude. Cela n'est pas le moindre des paradoxes du scrutin de cette semaine.

M. Chenevière dans la « Suisse ».

« L'Etat, les partis et la presse genevoise se sont donné beaucoup de mal, cette fois, pour secouer les électeurs de leur torpeur. Et avec un bénéfice certain puisque la participation au vote a augmenté de 5% environ par rapport à 1965. Mais le pourcentage de 50,65% n'est pas encore suffisant. L'expérience vient cependant d'indiquer qu'il faut continuer dans la voie suivie en 1969, c'est-à-dire chercher avant tout à frapper l'électeur par une propagande d'inspiration moderne de notre temps. »

ENTRE ESPÉRANTISTES

A la Bibliothèque publique de la ville de La Chaux-de-Fonds s'édifie un Centre de documentation et d'étude sur la langue internationale. Le groupe espérantiste « La Stelo », de Genève, a fait don de ce centre de ses archives et de sa bibliothèque. Jeudi soir 16 octobre, à l'Institut national genevois, une petite manifestation a réuni les espérantistes pour la signature de la convention liant désormais le groupe espérantiste de Genève à la Bibliothèque de La Chaux-de-Fonds. M. Hans Altherr, président du groupe a signé la convention, puis M. Claude Gacond, l'archiviste du Centre de documentation a donné une conférence sur les étapes du fédéralisme suisse. De très belles diapositives, photos de documents historiques ou de paysages helvétiques, illustrèrent cette intéressante causerie en espéranto. Chacun prit conscience de l'originalité de notre histoire et de l'actualité du fédéralisme comme voie conduisant vers la paix entre Etats.

Ceci arrivera

VISITE DE CADRES ADMINISTRATIFS

Une dizaine de hauts fonctionnaires venant de plusieurs pays en voie de développement et pour la majorité d'entre eux d'expression française ont séjourné à Genève. Il s'agissait de participants à un cours organisé par l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux à l'intention des cadres administratifs des pays en voie de développement, le thème général étant la « planification pour le développement ».

Après avoir été reçus à l'Hôtel Municipal, où Cl. Ketterer, maire

de la ville de Genève, leur souhaita la bienvenue, ces personnalités, représentant quatre continents, eurent l'occasion d'entendre un exposé de M. F. Picot, vice-président du Conseil administratif, sur les finances municipales et plusieurs conférences de hauts fonctionnaires cantonaux et municipaux sur les sujets qui les intéressaient. En outre, la visite de plusieurs établissements fut organisée à leur intention: l'Abattoir municipal, le Centre sportif des Vernets, le Poste permanent ainsi que la Station d'épuration des eaux usées d'Aire et l'Usine d'incinération des ordures de Cheneviers.

Département de l'instruction publique

Service des loisirs

Nous cherchons, pour nos classes de neige,

cuisiniers (ières) - aides de cuisine

ou :

couple capable d'assurer la cuisine

et la gestion d'une maison, de janvier à Pâques 1970.

Offres et renseignements: Service des loisirs, Département de l'instruction publique, 36, boulevard Saint-Georges, 1205 Genève. Téléphone 26 13 87.

Département de l'instruction publique - Service des loisirs - Genève

CAMPS DE SKI - NOËL, NOUVEL-AN 1969-1970

Pour enfants, jeunes gens et jeunes filles de

- 8 à 10 ans, du 26 décembre 1969 au 4 janvier 1970 (mixte), Saint-Cergue ;
- 8 à 10 ans, du 26 décembre 1969 au 4 janvier 1970 (éventuel), Diablerets ;
- 11 à 13 ans, du 26 décembre 1969 au 31 décembre 1969 (garçons), Montana ;
- 11 à 13 ans, du 2 janvier 1970 au 7 janvier 1970 (filles), Montana ;
- 14 à 15 ans, du 26 décembre 1969 au 31 décembre 1969 (mixte), Planachaux ;
- 14 à 15 ans, du 2 janvier 1970 au 7 janvier 1970 (mixte), Planachaux ;
- 16 à 18 ans, du 26 décembre 1969 au 4 janvier 1970 (filles), Montana ;
- 16 à 18 ans, du 26 décembre 1969 au 4 janvier 1970 (garçons), Morgins.

Renseignements et inscriptions: Service des loisirs, 36, boulevard Saint-Georges, 1205 Genève.

Pour les élèves du cycle d'orientation :

- 13 à 15 ans, du 26 décembre 1969 au 31 décembre 1969 (garçons), Champéry ;
- 13 à 15 ans, du 2 janvier 1970 au 7 janvier 1970 (filles), Champéry.

Renseignements et inscriptions: auprès des secrétariats des collèges.

Cinémas lausannois

A. B. C. Tél. 22 35 52-53

14.30, 17.00, 20.00, 22.10 16 ans

Un film de Costa-Gavras

COMPARTIMENT TUEURS

avec Yves Montand, Jean-Louis Trintignant, Catherine Allégret, Jacques Perrin, Simone Signoret, Michel Piccoli, Pascal Roberts, Pierre Mondy, Charles Denner

Musique: M. Magne

Athénée Tél. 23 24 12

14.00, 17.15, 20.30 en franç. 16 ans

Le monument de Sergio Leone

Charles Bronson, Claudia Cardinale, Henry Fonda, J. Robards

IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (ONCE UPON A TIME IN THE WEST)

3 h. de spectacle - Faveurs susp. Technicolor

Atlantic T. 22 11 44-45

14.30, 17.00 20.30 16 ans

Troisième semaine

Jean Yanne, Annie Girardot, Francis Blanche dans le film aux 4 Grands Prix de Gérard Pires

EROTISSIMO

Le plus D...liss...simo de l'année

Scénario: Nicole de Buron («Les Saintes Chéries»)

Bel-Air Tél. 23 53 12

En franç.: 14.00, 20.30 16 ans

En italien: 17.15 (s.-l.)

Charles Bronson, Claudia Cardinale, Henry Fonda, J. Robards

IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (C'ERA UNA VOLTA NEL WEST)

3 h. de spectacle - Faveurs susp. Technicolor

Bourg Tél. 22 86 22

14.30 17.00 19.00, 21.00 18 ans

Prolongation - 3e semaine

Prix Georges Sadoul - Grand Prix des cinémas d'art et d'essai

Pierre Brasseur et Lija Branice dans

GOTO L'ILE D'AMOUR

avec Ginette Leclerc, René Dary, Guy Saint-Jean - Fav. suspendus à 21.00

Un film exceptionnel de W. Borowczyk

Capitole Tél. 22 51 32

14.30, 17.00, 20.30 18 ans

Deuxième semaine

Première vision

LA RELIGIEUSE DE MONZA

Anne Heywood, Antonio Sabato, Hardy Kruger - Eastmancolor

Tiré des dossiers secrets du Vatican, après 350 années de silence

Colisee Tél. 32 51 25

15.00, 17.00, 20.30 18 ans

Première

Palme d'or du Festival de Cannes 69

IF...

de Lindsey Anderson, avec Malcolm McDowell, Christine Noonan

Version franç. - Couleurs - Fav. susp. Ce film passe en vers. orig. anglaise au LIDO

Eldorado Tél. 22 16 12

14.30, 17.00, 20.30 18 ans

En grande première vision

Un superfilm policier poignant et sexy avec Rita Hayworth, Giuliano Gemma, Klaus Kinski, dans

LE BATARD

Parlé français - Technicolor

Lido Tél. 23 21 44

14.00, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 18 ans

Première

Palme d'or du Festival de Cannes 69

IF...

de Lindsey Anderson, avec Malcolm McDowell, Christine Noonan

Vers. orig. angl., s.-l. - Fav. susp. Ce film passe en version française au COLISEE

Métropole Tél. 23 62 22

14.30, 17.00, 20.30 12 ans

4e semaine

Niven, Belmont, Bourvil, Wallach et Sylvia Monti dans

LE CERVEAU

Un film de Gérard Oury

Venez rire avec eux ! Eastmancolor - Franscope

Palace Tél. 22 15 30

14.00 16.15 18.15 20.15 22.15 10 ans

Première suisse - 3e semaine

La nouvelle vedette «Walt Disney» arrive dans une pétaarde de gags !

(THE LOVE BUG)

UN AMOUR DE COCCINELLE

avec Dean Jones et Michèle Lee

Technicolor - Parlé franç. - Fav. susp.

Romandie Tél. 23 47 64

14.15, 17.15, 20.15 14 ans

1re suisse romande - 4e semaine

LA BATAILLE D'ANGLETERRE

Une production Harry Saltzman

Parlé français - Toutes faveurs susp.

Corso-Renens Tél. 34 00 35

Relâche

Dès jeudi :

RINGO AU PISTOLET D'OR

CHRONIQUE VAUDOISE

L'information professionnelle

Dans le cadre du programme d'information professionnelle qui est mis au point d'entente avec les directions des écoles, le Service d'orientation présente son calendrier des visites d'information professionnelle.

Ces visites auront lieu le jeudi, le matin de préférence. Tout élève dans sa quinzième année, donc né avant le 1^{er} septembre 1955, peut y participer. Seuls les élèves inscrits pourront prendre part à ces visites. Ils trouveront les formules d'inscription auprès de leur maître de classe, de leur maître d'information, du permanent du Service d'orientation, au secrétariat de l'école ou encore au Service d'orientation.

Cette formule dûment remplie doit parvenir au secrétariat du Service d'orientation, rue Ferdinand-Hodler 23, au moins six jours avant la visite (dans certains cas exceptionnels, les inscriptions peuvent être prises par téléphone au 27 28 78-27 28 77 sauf quand le nombre de places est limité).

En tout temps l'on peut demander conseil au permanent du Service d'orientation attaché à votre école, ou directement au service, rue Ferdinand-Hodler 23.

La Chaux-de-Fonds

Le bureau du Conseil communal

Le Conseil communal, dans sa nouvelle composition, s'est réuni le lundi 20 octobre 1969 pour procéder à la répartition des tâches entre ses membres. Le bureau du Conseil communal aura la composition suivante: président: André Sandoz; vice-président: M. Robert Moser; secrétaire: Maurice Payot. M. Etienne Broillet reprendra, dès le 1^{er} novembre 1969, la direction des Travaux publics, occupée jusqu'à cette date par M. Charles Roulet.

Le Conseil communal procède à un échange de vues sur les tâches générales de l'Administration communale, plus particulièrement sur les relations entre administration et économie. Il a décidé d'effectuer une étude sur l'organisation des services communaux. Une répartition modifiée des tâches en résultera, qui sera mise en vigueur au cours de l'an prochain.

CARNET DU JOUR

Cinéma

CORSO: 20.30, «Z»
RITZ: 20.30, «La Piscine»
PLAZA: 20.30, «Zebra, Station polaire»
SCALA: 20.30, «Fräulein Doktor»
EDEN: 20.30, «La Bataille d'El Alamein».

Divers

SALLE DU CONSERVATOIRE: 20.15, «J'ai fait un infarctus», par le prof. C. Gerber.
SALLE DE MUSIQUE: 20.15, Arthur Rubinstein, pianiste.
GALERIE DU MANOIR: 17.00 à 19.00, Claude Frossard.
MUSÉE D'HORLOGERIE: 14.00 à 17.00.
MUSÉE DES BEAUX-ARTS: 10.00 à 12.00 et 14.00 à 17.00.
MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE: 14.00 à 16.30.

Pharmacie d'office

Pharmacie des Forges, Charles-Naine 2 a. (Dès 22 h., appeler le No 11.)

MÉMENTO LOCLOIS

CINEMA LUX: 20.30, «Le Miracle de l'Amour».
PHARMACIE D'OFFICE: Pharmacie Marloti, jusqu'à 21 h., ensuite le tél. No 17 renseignera.

AÉRODROME DES ÉPLATURES.

— L'Office fédéral de l'air a confirmé, en donnant son accord définitif à la Direction des travaux publics de la ville, que la construction des HLM ne nuira pas au trafic de l'aérodrome.

COMMUNIQUE

A l'Ecole des parents. — Ceci est pour vous, parents. Ce soir, mardi 21 octobre, à 20 h. 15, à l'Aula du Gymnase, M. Claude Pahud abordera un problème qui nous touche tous: «Les parents face à la contestation...».

DÉMISSION DU PRÉSIDENT DU POP JURASSIEN.

— On apprenait lundi que le président du POP jurassien, M. Bernard Burkhardt, de Delémont, venait de remettre son mandat de président du parti à la disposition du comité de ce parti. De source bien informée, on apprenait également que cette démission était en relation avec les divergences qui s'affrontent au sein du Parti suisse du travail et qui ont déjà provoqué des exclusions de ce parti.

Neuchâtel

Le budget de la ville pour 1970 prévoit un important déficit

Le projet de budget présenté par le Conseil communal accuse une aggravation de 400 000 fr. environ par rapport à celui de l'exercice en cours, et présente un excédent de dépenses de 2 635 185 fr., qui se présente ainsi:

Recettes, 68 751 498 fr.; dépenses, 67 168 233 fr.; boni présumé (résultat d'exploitation), 1 583 265 fr.

Le compte des variations de la fortune, charges nettes (dépenses), 4 218 450 fr.; profits (recettes), 1 583 265 francs; déficit d'exercice présumé, 2 635 185 fr.

Le Conseil communal après avoir notamment indiqué que « nous avons dû, en établissant notre budget pour 1970, renoncer à certains travaux et reporter des investissements à des temps meilleurs afin d'adapter notre rythme d'équipement aux possibilités que nous offre le marché des capitaux. Notre souci constant doit être

l'équilibre de nos finances communales, et nous espérons que vous saurez le partager avec nous ».

En arrive aux conclusions suivantes:

Nous ne pouvons que répéter, tout d'abord, qu'il faut s'astreindre à adapter le rythme des investissements aux possibilités d'emprunter. Ensuite, il y a lieu d'économiser dans tous les domaines et à tous les échelons, principalement dans les secteurs gourmands de notre administration. De plus, les efforts de rationalisation déjà poussés dans bien des services doivent être encore intensifiés. On peut aussi, dans la sphère des recettes, chercher à augmenter celles existantes et en trouver de nouvelles.

On doit examiner à fond les charges incombant aux communes ainsi que le problème de leur répartition avec l'Etat, car bien des tâches ressortissent aujourd'hui à celles-ci et particulièrement aux villes, parce qu'il n'existe pas d'institution sur le plan cantonal.

Il faut aussi se pencher à nouveau sur la sempiternelle question de la péréquation financière entre communes, spécialement lancinante sur le littoral où notre cité constitue le pôle d'attraction de toute une population semi-urbaine et rurale. Le principe de la « main tendue » mis en pratique à toutes les occasions possibles n'a pas toujours porté tous les fruits qu'on était en droit d'en attendre. La ville de Neuchâtel et avec elle ses contribuables ne pourront pas longtemps encore prendre seuls à charge les avantages dont profitent aussi les populations d'alentours sans en payer le prix. Il faudra donc trouver une solution satisfaisante à cet état de choses bien connu d'ailleurs de tous les intéressés. Toutefois, en l'absence de dispositions légales en la matière, rien ne pourra s'édifier sans le concours, voire même l'initiative, de l'Etat.

Sans vouloir en rien sous-estimer le sérieux de la situation, nous pouvons toutefois relever que nombre d'autres collectivités publiques se trouvent dans les mêmes circonstances financières que nous et devant les mêmes difficultés d'équilibre budgétaire. Or, nous devons une fois prendre conscience des réalités et ne pas vivre au-dessus de nos moyens, parce qu'on demande bientôt tout à la communauté de droit public qu'elle se nomme Confédération, canton ou commune. Il faut couper le mal à la racine et déclarer que l'Etat — pris dans son sens large — ne peut pas tout faire, et que si l'on veut lui confier des tâches nouvelles, on doit lui donner les moyens de les réaliser. C'est en quelque sorte une prise de conscience demandée à chacun, aussi bien au citoyen qu'à l'autorité:

— au premier, de rester mesuré dans ses exigences et

— à la seconde, de se montrer vigilante dans son administration, sage et modérée dans les moyens qu'elle offre à la communauté.

VAL-DE-TRAVERS: Succès du Club des loisirs.

— Dans sa deuxième séance tenue à Couvet, sous la présidence de M. C.-A. Bindith, secrétaire de la Fondation pour la vieillesse, la section du Club des loisirs du Val-de-Travers a élu son comité. En voici la composition: président, M. Edmond Jeanrichard, Couvet; membres, MM. Max Chollet, Tell Perrenoud, Pierre Descombaz, Jean-Louis Baillod, tous de Couvet; M. Auguste Gobat, Môtiers; M. André Maumary, Fleurier; M^{lle} Lily Magnin, Buttes. Les responsables souhaitent que chaque commune du vallois soit représentée par deux personnes; c'est pourquoi le Comité du Club des loisirs sera complété ultérieurement.

CHRONIQUE JURASSIENNE

Le service médico-psychologique du Jura est-il un service de l'Etat?

Le journal « Le Jura libre » de Delémont publie dans son dernier numéro le texte d'une lettre adressée par le D^r Christe, chef du Service médico-psychologique du Jura aux directions cantonales de l'Hygiène et de l'Instruction publique. Dans sa missive, le chef dudit office précise que, vu le manque de personnel qualifié, il se voit contraint de réduire l'activité de son service d'orthophonie. Les parents dont les enfants ont des difficultés de langage devront s'inscrire sur une liste d'attente et il ne pourra leur être donné satisfaction que dans la mesure où le personnel sera disponible.

Cette nouvelle apprend au public, s'il ne le savait déjà, que l'office en question est bien une organisation de l'Etat. On se demande toutefois dans les milieux qui ont recours aux bons soins du service que dirige le D^r Christe, avec la collaboration de son frère, médecin également, et de son épouse, assistante psychologue, s'il s'agit bien d'un dispensaire mis par l'Etat à la disposition du public, ou s'il

s'agit d'une entreprise privée dont les services sont dans certains cas mis à la disposition de l'Etat. A de nombreuses reprises, en effet, nous avons entendu les doléances de parents ayant dû payer des honoraires basés sur le tarif des médecins, alors qu'ils pensaient avoir affaire à un dispensaire dont les tarifs sont en général bien plus bas, quand ils ne sont pas gratuits.

Les services cantonaux compétents seraient bien inspirés s'ils voulaient mieux renseigner le public sur l'organisation du Service médico-psychologique. Il serait notamment intéressant de savoir si les médecins de ce service, qui sont au nombre de quatre, sont autorisés à soigner une clientèle privée. Si cela est le cas, en vertu de quel critère définit-on la qualité de patient privé ou de patient du dispensaire? S'agirait-il ici, comme cela se produit dans bien d'autres secteurs, d'une institution dont seules les charges incombent à l'Etat, alors que les revenus sont réservés au corps médical? Des précisions officielles à ce sujet seraient fort utiles. XX

SOUBOZ: L'eau manque.

— La pénurie d'eau s'accroît de jour en jour dans la commune de Souboz, où les autorités se sont vues dans l'obligation de n'ouvrir le réservoir que deux heures le matin et deux heures le soir. (w.)

CHRONIQUE DE SAINT-IMIER

FOIRE D'AUTOMNE. — Brouillard épais ce vendredi matin, ce qui laisse présager une fréquentation minime autour des bancs des marchands. Vers midi, le soleil se leva chassant la grisaille et rendant à ce merveilleux automne tout l'éclat de son or et un peu de chaleur. Aussi vit-on une belle foule circuler l'après-midi entre les étalages de marchandises les plus variées qu'animent le bagou des camelots ou s'arrêter autour des bancs des commerçants de la rue Francillon qui rivalisaient avec les vendeurs venus de l'extérieur.

Sur la foire au bétail seules quatre génisses étaient offertes à des prix s'élevant de 2500 à 2900 fr. alors que les compagnons de saint Antoine étaient représentés que par quelques pièces.

Ensuite de travaux sur la place des Abattoirs, un espace réduit avait été laissé aux métiers des forains

RENTREE DES CLASSES. — Elle s'est effectuée, lundi, par un temps splendide, mettant un peu de mélancolie au cœur des élèves qui avaient pu profiter de vacances rarement aussi idéales dans un cadre magnifique, où les ors le disputaient aux roux et à la gamme des rouges et des bruns dans lequel les sapins mettaient leur note verte sombre. Extraordinaire période de détente dont chacun profita au maximum, revigorant incomparable à l'effort assez dur du long hiver.

Une circulaire de Berne précise désormais les règles «d'admission de réfugiés»

Le Département fédéral de justice et police a, ces derniers jours, adressé aux services compétents une circulaire énonçant les principes et directives qui régissent l'admission de réfugiés et la procédure à suivre pour l'octroi de l'asile.

Selon cette circulaire, les étrangers qui rendent vraisemblable le fait qu'ils se trouvaient menacés, dans leur pays d'origine ou dans le pays de leur dernière résidence, en raison de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un certain groupe social ou de leurs convictions politiques ou qu'ils y éprouvaient, pour les mêmes motifs, une contrainte morale résultant du régime politique de ce pays, peuvent être admis en Suisse comme réfugiés. L'admission est subordonnée en outre à la condition que les intéressés n'aient pas eu, pour se soustraire à cette menace ou à cette pression psychique, d'autre possibilité que de se réfugier en Suisse. On considère que la venue en Suisse était pour le requérant la seule possibilité de chercher refuge s'il est entré dans notre pays par une

voie plus ou moins directe, en règle générale dans un délai de dix jours à compter du moment où il a quitté son pays d'origine ou le pays de sa dernière résidence.

La circulaire définit par ailleurs de façon nouvelle les conditions auxquelles les étrangers qui ne possèdent aucun visa d'entrée suisse et demandent l'asile en arrivant à la frontière peuvent être autorisés à entrer en Suisse. Possibilité est donnée aux services du contrôle frontière d'admettre provisoirement les personnes qui cherchent refuge, lorsqu'elles font valoir de façon plausible qu'elles sont menacées dans le pays où elles se trouvent.

Nouvelle est également la disposition habilitant les représentations diplomatiques et consulaires de Suisse en Europe à accorder dans leur propre compétence, aux personnes qui demandent l'asile à la Suisse en rendant vraisemblable le fait qu'elles sont menacées dans le pays où elle se trouvent, l'autorisation d'entrée en Suisse en vue de l'examen de leur requête.

Offres d'emploi

ENTREPRISE DU BÂTIMENT

engage

commis COMPTABLE

sachant travailler seul avec précision

Bon organisateur.

Ambiance de travail agréable.

Semaine de cinq jours.

Offres avec prétentions de salaire sous chiffre C 10609, au bureau du «Peuple—La Sentinelle», rue du Parc 103, La Chaux-de-Fonds.

LIVRES

d'occasion tous genres anciens et modernes
Achat vente échange
— Librairie place du
Marché tél 733 72



Faites lire
votre journal

ÉTAT CIVIL DE LA CHAUX-DE-FONDS

Naissances

Sunier Isabelle, fille de Michel-Ami, ouvrier TP, et de Hanna née Bösch.
Elienne Florence, fille de Jean-René, radio-électricien, et de Ruth-Liliane née Amstutz.
Collaud David-Michel, fils de Léon-Marcel, aide-mécanicien, et d'Yvonne-Constance née Tschudi.
Rapado Noëmi, fille de Leonidas, chauffeur, et de Josefa née Catala.

Promesses de mariage

Aegerter Hubert-Alfred, employé de bureau, et Casutt Maria-Cécilie-Jeanne.
Grbic Milan, médecin, et Meroni Danièle-Andrée.

Mariages

Krell Jean-Pierre, poseur de cadres-embouleur, et Huguenin Madeleine-Nelly.
Droz dit Bussel Raymond, droguiste ESD, et Vöggtli Josiane-Colette.
Thiévent Albert-Auguste, chef d'atelier, et Jaquenoud Ginette-Nelly.

Décès

Herter née Müller Germaine-Julie, ménagère, née le 2 mai 1906, épouse de Herter Paul-Anton, domicile Puits 17.
Maghdessian née Fehlmann Paulette-Marguerite-Nelly, née le 8 mars 1941, épouse d'Antranik, Gentianes 14.
Maghdessian Raffi-Arsen-Antoine, né le 16 novembre 1967, Gentianes 14.
Jeanmaire dit Quartier, née Morgenthaler, Hélène-Frida, née le 31 mars 1887, veuve d'Arthur-Albert, Nord 172.
Studzinski Edmond-Adrien, horloger, né le 5 décembre 1902, époux de Renée-Lucie née Jeanrenaud, domicile Numa-Droz 128.
Monnier Arthur, commis, né le 26 décembre 1881, époux d'Hélène-Marie née Perrenoud, domicile Cernil-Antoine 9.
Straubhaar Fritz, fondé de pouvoir, né le 12 avril 1925, époux de Claudine-Madeleine née Simmen, domicile Balance 10 a.

ÉTAT CIVIL DU LOCLE

Jeu di 16 octobre 1969

Promesses de mariage

Gafner Roger-Daniel, étudiant, et Bilger Ruth.
Pythoud Albert-Georges-Jean, ouvrier TP, et Jornod Raymonde-Marcelle.

Décès

Barthoulot Armand-François, instituteur retraité, né le 29 novembre 1881, veuf de Antoinette née Vermot-Petit-Outhenin.
Vendredi 17 octobre 1969

Promesse de mariage

Schneider Erich-Franz, gérant de restaurant, et Oswald Gertrud-Maja.

ENCHÈRES PUBLIQUES

L'Office soussigné vendra par voie d'enchères publiques, le vendredi 24 octobre 1969, dès 14 h., à la Halle aux enchères, rue Jaquet-Droz 23, à La Chaux-de-Fonds, les biens ci-après dépendant de la succession répudiée Maurice Staudenmann, à La Chaux-de-Fonds:

1 voiture Borgward Goliath, 1958;
1 chambre à coucher, 2 lits, 2 tables de nuit, 1 armoire, 1 coiffeuse;

1 divan, 2 fauteuils;
1 buffet de service, 1 argentier, 1 table, 4 chaises;

1 téléviseur Philips, ainsi que des effets personnels et autres objets dont le détail est supprimé.

Vente au comptant conformément à la L.P.

Office des faillites,
La Chaux-de-Fonds.

En cas de décès adressez-vous à

E. Guntert & Fils

Numa-Droz 6. Tél jour et nuit: 2 44 71

Articles mortuaires Cercueils

Transports auto Prix modérés

PROGRAMMES



RADIO

Mardi 21 octobre 1969
SOTTENS. — 16.00 Inf. 16.05 Rendez-vous de 16 heures. 17.00 Inf. 17.05 Pour les enfants. 17.15 Tous les jeunes! 18.00 Inf. 18.05 Micro dans la vie. 18.45 Sports. 19.00 Miroir du monde. 19.30 Bonsoir les enfants! 19.35 Passe-partout. 20.00 Magazine 69. 20.25 Inter-mède musical. 20.30 «Tiercé», pièce. 22.30 Inf. 22.35 Tribune des journalistes. 23.00 Anthologie de la mus. suisse. 23.25 Miroir-dernière.

BEROMUNSTER. — Inf. à 16.00, 23.25. 16.05 Nouvelle. 16.30 Mus. et divertissement. 17.30 Pour les jeunes. 18.00 Inf. 18.15 Radio-jeunes. 18.55 Bonne nuit les petits. 19.00 Sports. 19.15 Inf. 20.00 Hit-parade. 20.30 Satire. 21.00 Ensemble. 21.15 Orch. 21.45 Protection de la nature. 22.15 Inf. 22.25 Jazz. 23.30 Variétés 69.

Mercredi 22 octobre 1969

SOTTENS. — 6.00 Bonjour à tous! Inf. 7.00 Miroir-première. 8.00 Inf. et revue de presse. 9.00 Inf. 9.05 A votre service! 10.00 Inf. 11.00 Inf. 11.05 Crescendo. 12.00 Inf. 12.05 Aujourd'hui. 12.25 Quatre à quatre. 12.29 Signal horaire. 12.30 Miroir-midi. 12.45 Pacifique-Atlantique. 13.00 Musicolor. 14.00 Inf. 14.05 Réalités. 14.30 La terre est ronde. 15.00 Inf. 15.05 Concert chez soi.

BEROMUNSTER. — Inf. à 6.15, 7.00, 8.00, 10.00, 11.00, 12.30 et 15.00. 6.10 Musique.

6.20 Marches et musique champêtre. 6.50 Méditation. 7.10 Auto-radio. 8.30 Œuvres de D. Milhaud. 9.00 Entracte. 10.05 Divertissement. 11.05 Musique et bonne humeur. 12.00 Petit concert viennois. 12.40 Rendez-vous de midi. 14.00 Magazine féminin. 14.30 Radio-scolaire. 15.05 Musique champêtre et jodels.

TV ROMANDE

Mardi 21 octobre 1969
 18.00 Bulletin des nouvelles (Téléjournal). 18.05 Les secrets des animaux. 18.30 Bonsoir. 19.00 Trois petits tours et puis s'en vont. 19.05 Les Chevaliers du Ciel. 19.40 Carrefour. 20.00 Téléjournal. 20.20 Opération: Vol. « L'Ange triste. » 21.10 Napoléon et la Suisse. 21.40 L'Homme à la recherche de son passé. 22.15 Festival de jazz de Montreux 1969. 22.40 Téléjournal.

TV FRANÇAISE

Mardi 21 octobre 1969
1re chaîne. — 17.30 Télévision scolaire. 18.15 Dernière heure. 18.20 Le Schmilblic. 18.40 Télé-revue. 18.55 Bonne nuit les petits. 19.00 Actualités régionales. 19.25 La Cravache d'Or. 19.45 Télé-soir. 20.20 Le ticket d'or du cinéma. 20.25 « Le Curé du Village ». 22.20 La reproduction. 23.20 Télé-nuit.

2e chaîne. — 16.00 Annoncez la couleur. 19.00 Actualités régionales. 19.20 Colorix. 19.40 D'Iberville. 20.10 Sept jours de sports. 20.30 Télé-soir couleurs. 20.55 Civilisations. 22.15 Arcana. 22.45 Concert. 23.20 On en parle.

Mercredi 22 octobre 1969
1re chaîne. — 12.30 Midi-magazine. 13.00 Télé-midi. 13.15 Midi-magazine (suite). 14.03 Télévision scolaire. 15.30 Télévision scolaire.

D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

Dans les séries inférieures

NEUCHÂTEL. — *Deuxième ligue:* Audax—Corcelles, 4-1; Colombier—Fleurier, 0-2; Boudry—Saint-Imier, 2-2; Couvet—Fontainemelon, 0-1; Xamax II—Superga, 4-2. — *Troisième ligue:* Bôle—La Chaux-de-Fonds II, 6-0; Ticino—Neuchâtel II, 6-1; La Sagne—Xamax III, 3-0; Hauterive—Espagnol, 2-0; Auvernier—Le Landron, 2-3; Les Bois—Audax II, 2-0; Floria—Buttes, 5-1; Cortaillod—Sonvilier, 2-2; Comète—Saint-Blaise, 3-4.

JURA. — *Deuxième ligue:* Tramelan—Courtemaiche, 4-1; Aurore—Bévilard, 2-0; USBB—Boujean 34, 0-2; Lyss—Alle, 4-2; Longeau—Aarberg, 4-0. — *Troisième ligue:* Les Genevez—Tramelan II, 4-2; Court—USBB II, 2-0; Le Noirmont—La Neuveville, 2-1; Courtelary—Reconville, 1-2; Courrendlin—Les Breuleux, 4-1; Courfaivre—Bassecourt, 2-1; Glovelier—Bonnecourt, 2-1; Delémont II—Corban, 1-0; Fontenais—Courtételle, 5-0; Vicques—Chevenez, 2-2.

VAUD. — *Deuxième ligue:* Yverdon II—Le Sentier, 0-1; Isar—Assens, 1-1; Bavois—Renens, 0-2; Crissier—Orbe, 4-1; Le Mont—Grandson, 1-1; Lutry—Stade, 1-1; Montreux—Chailly, 1-0; Forward—Bursins, 2-0; Aigle—Payerne, 1-0; La Tour—Saint-Prex, 1-0. — *Troisième ligue:* Forward II—Genolier, 2-6; Espagnol Morges—Coppet, 0-3; Nyon II—Crans, 2-1; Prangins—Aubonne, 0-0; Rolle—Tolochenaz, 6-0; Bex—Concordia Ib, 5-0; Nord—Vevey II, 1-3; Villeneuve—Stade II, 3-0; Saint-Légier—USL II, 1-2; Moudon—Villars-Tiercelin, 4-0; Assens II—Mézières, 1-1; Avenches—Lucens, 1-3; Echallens—Chailly II, 5-2; Granges—Epalinges, 2-2; Bonvillars—Yverdon III, 0-4; Vaulion—Champvent, 3-0 (forfait); Cossonay—La Sarraz, 2-0; Donneloye—Sainte-Croix, 2-1; Penthaz—Orbe II, 2-0; Crissier II—Concordia Ia, 0-6; PTT—Chavannes.

Epenex, 5-3; Italia Morges—Bussigny, 0-4; Saint-Sulpice—Prilly, 2-0; Admira—Renens II, 0-1.

GENÈVE. — *Deuxième ligue:* Collex-Bossy—Onex, 3-3; Lancy—Italien, 1-1; International—Versoix, 4-0; Signal—Vernier, 1-2; Plan-les-Ouates—City, 0-6. — *Troisième ligue:* Lancy II—Saint-Jean, 1-5; Valaisanne—Vernier II, 3-1; UGS II—Versoix II, 6-1; Tessinoise—Compèsières II, 2-3; Onex II—Central, 0-2; Satigny—Choulex, 0-0; Campagnes I—Geneva, 1-2; CAG—Donzelle, 2-0; Saint-Michel—Veyrier, 2-2; Stade français—Star-Sécheron, 0-2; Saint-Paul—Signal II, 2-2; Perly—City II, 1-1; Azzurri—Chénois II, 4-2.

JUNIORS INTERREGIONAUX. — *Groupe 1:* Etoile Carouge—Delémont, 7-0; Servette—Moutier, 3-0; Sion—Urania, 4-2; Bienne—Xamax, 2-2; La Chaux-de-Fonds—Fribourg, 0-0.

Le prochain week-end

Ligue nationale A: Grasshoppers—La Chaux-de-Fonds, Fribourg—Zurich, Bienne—Young-Boys, Lugano—Bâle, Saint-Gall—Bellinzona, Wettingen—Lausanne, Servette—Winterthur.

Ligue nationale B: Langenthal—Granges, Chiasso—Bruhl, Lucerne—UGS, Martigny—Aarau, Sion—Mendrisiostar, Thoune—Etoile Carouge, Xamax—Young-Fellows.

Basketball

La situation

Ligue A: Olympique La Chaux-de-Fonds—Fribourg Olympic, 45-97; UGS—Stade français, 55-91; Federale Lugano—Nyon, 64-55; Champel—Pully, 66-64; Birsfelden—Jonction, 81-65. — *Classement:* 1. Fribourg Olympic, Stade français et Birsfelden, 3-6; 4. Federale, 4-6; 5. Pully, Jonction et Nyon, 3-4; 8. Champel, 2-3; 9. UGS et Olympique La Chaux-de-Fonds, 3-3.

Ligue B. — *Groupe 1:* Martigny—Lausanne Basket, 63-44; Gland—Saint-Paul, 69-64. — *Groupe 2:* Pregassona—Neuchâtel-Sports, 75-46; Bellinzona—Neuchâtel-Sports, 74-84; Lémania—Lausanne-Sports, 54-83; Zurich—Renens, 66-46; Stade Fribourg—Zurich, 83-60.

Sport-Toto

Les gains

Répartition des gains du concours des 18 et 19 octobre: 6 gagnants avec 12 points à 35 154 fr. 90; 156 gagnants avec 12 points à 1352 fr. 10; 2215 gagnants avec 11 points à 95 fr. 25; 17 693 gagnants avec 10 pts à 11 fr. 90.



Un petit geste pour une grande action ENFANTS DU MONDE

Faites bon accueil à la savonnette « Enfants du Monde » que vous trouverez dans tous les magasins ci-dessous, qui se sont associés à cette grande action. Participez, vous aussi, à la Journée universelle de l'enfance!
ABM — Chaîne nationale STOP — Chaîne européenne Végé — **COOP SUISSE** — Grands Magasins AU GRAND PASSAGE SA — Grands Magasins GLOBUS — Grands Magasins INNOVATION SA — LOEB Frères SA — Oscar WEBER SA.

DÉGATHLON NEUCHÂTELOIS

C'est à La Chaux-de-Fonds, au Centre sportif, et dans des conditions idéales que s'est déroulé le championnat cantonal neuchâtelois de décatlon. De bons résultats y ont été enregistrés, notamment par l'athlète de Colombier Meisterhans qui a battu le record neuchâtelois en totalisant 6050 points. Voici d'ailleurs les principaux résultats:
Catégorie A. — Neuchâtelois: 1. C. Meisterhans, Cortaillod, 6050 points; 2. F. Arfino, Olympique La Chaux-de-Fonds, 5440; 3. J.-J. Montandon, Olympique, 5377; 4. D. Haussener, Neuchâtel, 5074; 5. J. Frochoux, Neuchâtel, 4797. — *Invités:* 1. A. Chevallier, Vallorbe, 6040; 2. H. Pauchard, Boesingen, 5954; 3. A. Piaget, Kloten, 5720; 4. R. Steck, Thoune, 5509; 5. R. Rastaldo, Lausanne, 5358.
Catégorie B. — Neuchâtelois: 1. H. Hofer, Cortaillod, 3605; 2. B. Schnei-

GOALS...

LIGUE A: Pottier, Servette, 6 buts; Vuilleumier, Lausanne, 6; Blaettler, Lugano, 5; Kunzli, Zurich, 5; Brulls, Young-Boys, 4; Schindelholz, Servette, 4; Heutschi, Servette, 4; Peters, Bienne, 4; Dimmeler, Winterthur, 4.

LIGUE B: Pivetta, Urania, 7 buts; Valentini, Sion, 6; Allio, Mendrisiostar, 6; Milder, Lucerne, 6; Ferdinand, Chiasso, 5; Elsig, Sion, 5; Laupper, Young-Fellows, 5; Luisier, Sion, 5; Brunnenmeier, Xamax, 4; Benkoe, Mendrisiostar, 4; Keller, Urania, 4.

Hockey sur glace

Au tournoi d'Yverdon

Hier soir, dans la finale des perdants, Lausanne, sans convaincre, a disposé d'Yverdon par 6-0. Il est vrai que les Lausannois jouaient sans Luthi, Bernasconi, Winiger, Friedrich et Neuhaus. C'est la première ligne d'attaque, avec Hausener, Bornaico et Schlaepfy, qui a apporté la victoire, marquant notamment cinq des six buts. Ce soir, finale des gagnants avec Motorlet Prague et la Chaux-de-Fonds.

Huit pays au Tournoi international d'escrime de La Chaux-de-Fonds

Pour le dixième tournoi international d'escrime de La Chaux-de-Fonds, qui aura lieu samedi et dimanche prochains, les organisateurs ont enregistré une belle participation. Soixante-quatre équipes se sont inscrites, représentant huit pays. Le challenge — une tapisserie de Claude Loewer — sera attribuée définitivement à cette occasion. Les favoris sont le London Fencing Club et Tauberbischofsheim (Allemagne). Nous reviendrons d'ailleurs sur cet important tournoi.

CONVOICATIONS DU PARTI

CANTON DE VAUD

VEVEY: Les membres de la section sont conviés à la conférence publique, mercredi 22 octobre, à 20 h. 30, à la Salle des vigneron (Casino du Rivage): « L'avenir scolaire de nos enfants. » Orateur: André Chavanne, conseiller d'Etat, chargé du Département de l'instruction publique, Genève.

YVERDON: Assemblée des locataires du Nord vaudois, jeudi 23 octobre 1969, à la salle du Conseil communal, à 20 h. 15. Exposé de M. J. Queloz (MPF). Venez nombreux.

CAMARADES LAUSANNOIS

encore un dernier effort, le mercredi 22 octobre, de 18 à 21 h., aux Imprimeries Populaires, Tivoli 2. Empaquetages et transports aux distributeurs des tracts et invitations aux conférences de quartier.

Congrès extraordinaire du Parti socialiste vaudois

Samedi 25 octobre, à 14 h., salle du Pavillon, Montreux. **Ordre du jour:** 1. Situation politique à la veille des élections communales; rapporteur: Serge Maret, secrétaire cantonal. 2. Présence socialiste à l'exécutif communal; rapporteur: Pierre Rochat, municipal à Vevey.

Outre les délégués des sections, les membres du Comité directeur, du Comité cantonal, les députés au Grand Conseil et les conseillers nationaux assistent obligatoirement au congrès. Il n'y aura pas de convocation individuelle.

Le succès n'appartient pas toujours aux justes, il ne justifie jamais les coupables. J. Simon

CANTON DE NEUCHÂTEL

NEUCHÂTEL: Groupe féminin, séance mercredi 22 octobre, à 20 h. 15, à l'Hôtel City.

GORGIER: Journée du district de Boudry. — Dimanche 26 octobre 1969. 1. Rallye autos. Départs dès 8 h., à la place du port, Chez-le-Bart. Repas dès 11 h., à la Maison de Commune. 3. Match au loto dès 14 h. Inscriptions à adresser à J.-P. von Allmen, conseiller communal, Chez-le-Bart.

JURA

Congrès du Parti socialiste jurassien

Un congrès extraordinaire du parti est convoqué pour samedi 25 octobre 1969, à 9 h. 20, au Café du Moulin, à Moutier.

Ordre du jour

1. Procès-verbal du dernier congrès.
2. Initiatives fédérales du Parti socialiste suisse, concernant la sécurité sociale en Suisse. Rapport du camarade Jean Riesen, secrétaire romand du PSS, puis discussion.
3. Problème de la situation économique du canton de Berne, tel qu'il résulte du rapport des experts Stocker et Risch. Exposé par le camarade Jean-Roland Graf, député à Bienne, suivi d'une discussion générale et vote éventuel d'une résolution.
4. Problème de la révision de la loi fiscale bernoise. Premier rapport de la commission d'étude nommée à cet effet. Présentation: Roger Macquat, préfet de Moutier, président de la commission.
5. Elections cantonales 1970. Etablissement du programme électoral; nomination éventuelle d'une commission.
6. Divers.

s'y ennuiant mortellement. Que faire avec une demi-douzaine d'enfants, ou même deux ou trois seulement?

— Oui, régent, répondit-il avec aigreur, car il n'aimait pas la contradiction, je sais bien ce qui en est; je n'ignore pas qu'on considère les écoles d'été comme un véritable fléau. Mais, n'oubliez pas que les petits enfants sont le vrai fondement de l'école, et que ce sont eux qui se rencontrent à peu près seuls aux écoles d'été.

— Il faut croire, repris-je, que telle a été la pensée du Département de l'éducation, lors de l'adoption de cette mesure.

— Assurément, le département a fait preuve dans cette affaire d'une profonde sagesse; seulement, il n'aurait pas dû se laisser rebuter si vite et il eût mieux fait de tenir compte de l'état actuel des écoles d'été et de les mettre en relation avec les écoles d'hiver. Il faut compléter sur ce point la pensée du gouvernement.

Me voilà donc tenant l'école, bon gré mal gré, toutes les fois qu'un enfant se présentait. Ce fut une rude corvée; cependant je crus remarquer, après quelques jours de persévérance, qu'un certain développement se faisait chez tels élèves que je n'aurais jamais cru susceptibles d'amélioration. Bref, plus je tins l'école, plus les enfants arrivèrent nombreux, plus ils parurent apporter d'intérêt aux leçons, et les parents de dire: « Jamais les enfants n'ont autant appris. »

Au milieu de cette belle éclosion de zèle scolaire survint la taxation du salaire de chaque régent. Ce fut pour nos institutions scolaires comme un coup d'assommoir, comme une gelée tardive sur une prairie couverte de fleurs, comme un seau d'eau sur un brasier. Une émo-

tion intense s'empara de chacun de nous; l'abîme que l'espérance avait couvert de fleurs s'ouvrait béant sous nos pas. Un grand nombre de régents furent déclarés déçus du droit au salaire minimum de soixante écus; d'autres, non moins nombreux furent sans pitié rayés des rôles comme incapables d'enseigner. Ce fut un coup de poignard pour beaucoup de pères et de mères accablés de dettes, entourés de cinq ou six enfants affamés et mal vêtus.

Le résultat de l'examen fut une humiliation profonde, quoique méritée, de tout le corps enseignant, mais l'application qui en fut faite au taux de nos salaires, fut bien autrement pénible à supporter et eut pour effet de rabaisser un certain nombre d'entre nous dans l'opinion des habitants de leur village. Quelle était d'ailleurs la première cause de l'ignorance de la plupart des instituteurs, si ce n'est l'insuffisance de leur salaire? Comment, en effet, travailler à acquérir de nouvelles connaissances quand il faut lutter jour après jour contre le dénuement? Mais ce qui nous fut plus pénible encore que tout le reste c'est l'indifférence avec laquelle les populations accueillirent cette loi et le peu d'intérêt qu'on nous témoigna à cette occasion.

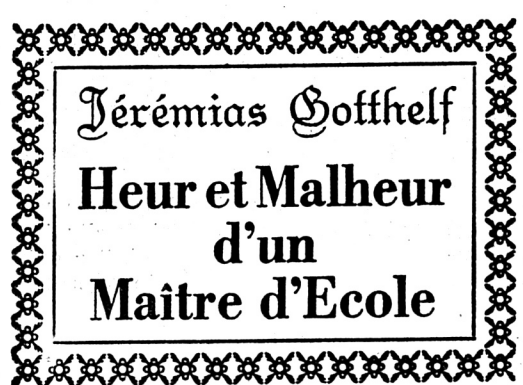
Il y avait longtemps que Wehrdi exprimait son mécontentement à l'endroit de nos procédés. « Sur qui donc pensez-vous encore compter, disait-il, quand vous aurez indisposé les autorités contre vous? Serait-ce sur le peuple, ce peuple auquel les beaux parleurs du Grand Conseil en appellent journellement? Vous devriez pourtant savoir ce que le peuple pense de vous, car il y a longtemps qu'il aurait augmenté votre salaire, s'il l'avait voulu sérieuse-

ment; l'argent ne lui manque pas pour cela et personne ne l'en a empêché. Mais c'est précisément le peuple qui, dans sa majorité (j'en excepte naturellement les gens sensés), ne veut pas que vous preniez de l'importance. C'est ce qui fait que les autorités seront toujours assurées de son appui quand elles vous tiendront la dragée haute, tandis qu'elles l'auront pour adversaire toutes les fois qu'elles voudront vous donner de l'importance en améliorant votre situation financière. Ne voit-on pas les populations bouillonner de colère et d'envie dès qu'il est question d'augmenter de quarante ou cinquante écus le salaire des régents? Vous croyez pouvoir compter sur les populations, mais le moment viendra où vous reconnaîtrez combien votre confiance était mal placée. »

Le lendemain du jour où j'avais reçu la fatale nouvelle que j'avais été taxé au minimum, je me levai, après une nuit d'insomnies et de rêves pénibles et tellement accablé, que je n'eus pas la force de déjeuner.

Madeleine me dit: « Sors un peu pour te distraire, ou va trouver Wehrdi; il aura bien quelque encouragement ou quelque bon conseil à te donner. »

Ma femme n'eût pas mieux deviné mon désir, si elle eût pu lire dans ma pensée. Seulement, je n'avais pas exprimé ce désir, ne voulant pas la laisser seule et sachant bien qu'elle était aussi navrée que moi. Mais elle me prévenait avec tant de bienveillance que je me mis en route. Elle affirmait d'ailleurs qu'elle préférerait passer cette journée seule avec elle-même, ayant de son côté beaucoup à réfléchir, et qu'elle se sentait plus près de Dieu dans la solitude.



Jérémias Gotthelf
Heur et Malheur
 d'un
Maître d'École

178

— Pour vous, dit le commissaire, vous devez, conformément aux prescriptions de la loi, tenir l'école pendant tout l'été, avec une prolongation éventuelle des vacances pendant quatre semaines au plus, ce qui représente encore au moins huit semaines de plus que les douze semaines réglementaires.

— Mais je voudrais bien savoir, interrompis-je, qui me payera pour ce travail supplémentaire?

— Soyez tranquille, la chose ira de soi. On ne perd jamais rien à se conformer à la loi.

C'est une drôle de chose que la loi, pensai-je; aux uns elle prescrit une chose, aux autres une chose différente.

— Monsieur le commissaire, dis-je, je vous assure que c'est perdre son temps que de prolonger l'école d'été; les enfants ne la fréquentent pas; tout au plus en vient-il deux ou trois; ils n'apprennent rien, pendant que les régents

VAUD

Pour que les normaliens d'Yverdon puissent faire de la gymnastique

En 1968, le Grand Conseil avait accordé au Conseil d'Etat un crédit de 150.000 fr. destiné à l'établissement de plans en vue de la construction d'un Centre d'enseignement secondaire supérieur du Nord vaudois.

Le Conseil d'Etat demande maintenant aux députés de voter un crédit pour construire, en première étape, les installations de gymnastique et de sport du futur centre, dont l'Ecole normale d'Yverdon a un urgent besoin.

L'Ecole normale d'Yverdon est depuis bientôt deux ans une école complète qui compte plus de deux cents élèves répartis dans dix bâtiments totalement ou partiellement réservés à leur usage. Elle ne dispose toutefois, sur place, d'aucun local permettant de donner la gymnastique aux normaliens, car les halles d'Yverdon sont entièrement occupées par les élèves des écoles primaires et secondaires.

Les mesures provisoires qui ont été prises pour assurer cet enseignement — location des salles de gymnastique de Method, d'Yvonand et de Grandson, déplacement des élèves en autocars — sont difficiles à appliquer. Dès avril 1969, la salle de Grandson n'est d'ailleurs plus utilisable par les normaliens étant donné l'ouverture de nouvelles classes primaires dans cette ville. Quant à la salle de Method, elle est fréquemment utilisée par la troupe ce qui contraint l'ENY à recourir à des solutions temporaires difficiles à trouver.

La location des halles et le transport des élèves entraînent des dépenses élevées. De plus, il est fréquemment impossible de tenir les horaires fixés et maintes leçons importantes ne peuvent commencer à l'heure, les élèves n'étant pas encore rentrés de la gymnastique.

Pour remédier à cette situation, le Conseil d'Etat estime qu'il convient de construire sans tarder deux salles de gymnastique et d'aménager les ter-

rains de sport au futur centre d'enseignement secondaire supérieur du Nord vaudois et leurs voies d'accès. Il demande au Grand Conseil de voter à cet effet un crédit de trois millions.

Les deux salles de gymnastique dont il projette la construction seront combinables en une salle omnisport. Elles pourront être utilisées par les élèves de l'Ecole normale d'Yverdon et, bientôt, par ceux du futur gymnase du Nord vaudois. Elles constitueront les premiers bâtiments du groupe scolaire qui permettra la décentralisation de l'enseignement secondaire supérieur rendue aussi indispensable qu'elle est souhaitable en raison de l'augmentation constante des effectifs des établissements scolaires cantonaux.

LAUSANNE: 100 000 concessions de télévision. — La Direction des téléphones de Lausanne vient d'accorder la 100 000^e concession de télévision de son arrondissement.

50% PEINTURES 50% Exposition-vente

Chaque jour, place de la Riponne, sous la rue du Tunnel, à Lausanne, l'Office des faillites procède à la liquidation d'un lot d'environ 80 tableaux signés « Henri - Alain Schuler », paysages de la plaine du Rhône, Léman, Alpes vaudoises, etc.

Rabais de 50% sur les prix du catalogue.

Le préposé: Max Luisier.

Avis officiels

Poubelles Ochsner

Le public est informé que les poubelles Ochsner peuvent être commandées aux magasins de la ville, rue de l'Industrie 10, téléphone 23 63 53, moyennant paiement comptant ou contre versement préalable de leur montant au compte de chèques 10 - 395 « Caisse communale ».

A partir du 1^{er} novembre 1969 les caisses seront vendues aux prix suivants:

Contenance	22 litres,	Fr. 25.30.
Contenance	35 litres,	Fr. 38.20.
Contenance	55 litres,	Fr. 53.40.
Contenance	150 litres,	Fr. 156.—.

Direction des travaux,
Lausanne.

VILLE DE VEVEY

La Municipalité met au concours un poste d'

OFFICIER DE POLICE

adjoint au chef de police.

Conditions:

- citoyen suisse et jouir d'une bonne réputation;
- langue maternelle française, connaissance de l'allemand et justifier d'une bonne instruction;
- officier dans l'armée ou avoir l'expérience du commandement;
- officier sapeur-pompier, ou avoir le désir de le devenir.

Avantages: selon statut du personnel communal.

Entrée en fonctions: à convenir.

Inscriptions: les offres manuscrites, accompagnées d'un curriculum vitae détaillé, de références et d'une photographie récente, doivent parvenir au Service du personnel communal, Hôtel de Ville, 1800 Vevey, jusqu'au 10 novembre 1969.

Vevey, le 15 octobre 1969.

LA MUNICIPALITÉ.

Ecole supérieure de commerce: Pas de préjugés!

L'Ecole supérieure de commerce du canton de Vaud va fêter le 7 novembre prochain son centenaire. A cette occasion, les organisateurs de cette journée ont préparé une intéressante plaquette, retraçant la vie de l'école de 1868 à nos jours. Ce petit livre contient deux intéressantes études réalisées par M. Henri Rebeaud et une notice historique écrite par M. Paul Ducommun.

La cérémonie officielle se déroulera

au Théâtre de Beaulieu. Des productions musicales de l'orchestre du Conservatoire et le chœur de l'école renforcé, ainsi qu'une revue sont prévues au programme. Un film sur l'école sera, d'autre part, projeté aux invités. D'une durée de 25 minutes, ce court métrage, tourné par la Télévision romande, a pour but de combattre principalement les préjugés qui persistent autour de l'Ecole supérieure de commerce, notamment sur le plan cantonal.

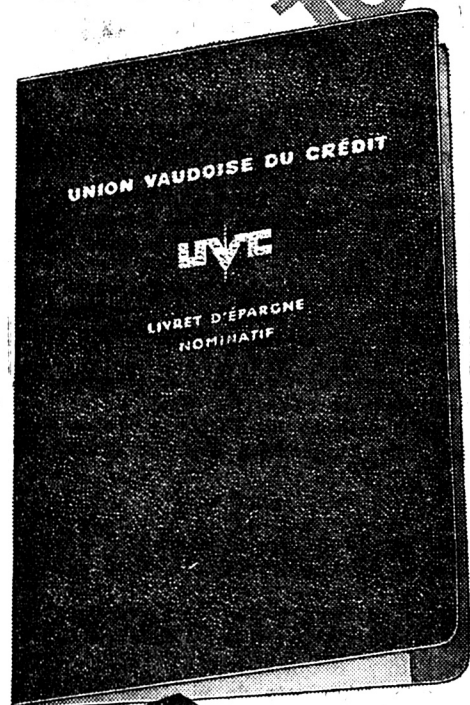
YVERDON: Grand succès du Comptoir. — Le 8^e Comptoir yverdonnois, ouvert le 10 octobre, a fermé ses portes dimanche soir. Il a reçu plus de 60 000 visiteurs, soit 10% de plus que le précédent, en 1967. Ce comptoir a réuni 125 stands industriels, artisanaux et commerciaux sur une surface de 7000 m². Son attraction principale était une exposition d'un millier d'oiseaux exotiques, qui a été visitée par 15 000 personnes.

Il faut bien mieux nombrer son or que ses ayeux.
P. du Ryer

Rendez vos économies productives

en les versant sur un carnet d'épargne UVC

30.- 10.-
20.- 50.- 80.-
100.-



+ intérêts

4%



vos économies augmentent chaque année



Union Vaudoise du Crédit

Plus de 100 ans d'activité bancaire et de caisse d'épargne

LAUSANNE - Rue Pépinet 1 - Tél. (021) 22 62 41

19 agences: Aigle - Aubonne - Avenches - Château-d'Ex - Cully - Echallens - La Sarraz - Morges - Moudon - Nyon - Orbe - Oron - Payerne - Renens - Rolle - Sainte-Croix - Vallorbe - Vevey - Yverdon

Bonn: W. Brandt sera chancelier aujourd'hui

Le nouveau Bundestag issu des élections du 28 septembre dernier — le sixième depuis la création de la RFA en 1949 — a commencé lundi sa législature dans une atmosphère de veillée d'armes.

M. Kai-Uwe von Hassel, président sortant chrétien-démocrate, a été réélu au cours de la séance constitutive à la présidence par 411 voix contre 72 et 34 abstentions. Comme le Parti chrétien-démocrate ne dispose, avec les représentants berlinois, que de 250 voix, 141 députés socialistes ou libéraux ont donc voté pour le candidat de la CDU/CSU.

Mais il s'est agi là d'une trêve sans grande portée. En raison de leur faible majorité au Bundestag (12 voix) les socialistes et les libéraux qui veulent porter, mardi, Willy Brandt à la direction du gouvernement, n'ont pas voulu envenimer dès le départ le climat de la relève des chrétiens-démocrates, au pouvoir depuis vingt ans. Ils ont donc laissé à la CDU/CSU le poste de président du Bundestag, troisième dans la hiérarchie des préséances, après le président de la République et le chancelier.

La magistrature suprême est déjà exercée par un socialiste, Gustave Heinemann, et Willy Brandt, président du SPD, est candidat à l'investiture pour la direction du gouvernement.

C'est manifestement au vote de mardi que tous les députés pensaient. Chaque voix comptera en effet lors

du scrutin d'investiture. La coalition SPD/FDP n'a que cinq voix de plus que la majorité absolue requise (249) pour l'élection du chancelier au premier tour. (Les 22 représentants de Berlin-Ouest n'ont pas le droit de participer au scrutin d'investiture.) Les chefs des groupes parlementaires social-démocrate et libéral ont exigé de leurs troupes une discipline à toute épreuve.

M. Wolfgang Mischnik, président du groupe FDP, a rencontré au cours des derniers jours chacun des trente députés libéraux en tête à tête pour exposer la nécessité de la cohésion.

Les optimistes estiment qu'il n'y aura qu'une ou deux abstentions, les pessimistes trois ou quatre. L'élection de Willy Brandt, vice-chancelier socialiste et ministre des Affaires étrangères dans le cabinet Kiesinger, au poste de chef de gouvernement, semble ainsi assurée.

W. Brandt a lui-même indiqué aux journalistes qu'il n'hésiterait pas à accepter la succession du chancelier chrétien-démocrate sortant Kiesinger, même s'il ne devait avoir qu'une seule voix de majorité. C'est en effet avec une voix — la sienne — que Konrad Adenauer a été investi il y a vingt ans. Cette faible majorité ne l'a pas empêché d'orienter d'une manière décisive la politique de la RFA pendant les quinze premières années de son existence.

Le Prix Nobel de la paix à l'OIT

Le Comité Nobel du Parlement norvégien a attribué hier le Prix Nobel de la paix 1969 à l'Organisation internationale du travail (OIT) dont le siège est à Genève.

Le prix, d'un montant de 175.000 couronnes suédoises, sera remis au cours d'une cérémonie à l'Université d'Oslo, le 10 décembre, jour anniversaire de la mort d'Alfred Nobel, savant suédois inventeur de la dynamite (1833-1896). Le prix est assorti d'une médaille en or et d'un diplôme.

Pour le prix 1969, on avait à choisir, indique-t-on de source informée, entre 45 candidats, dont le sociologue italien Danilo Dolci et « The International Joint Church Aid Organisation », organisme se consacrant aux secours dans le conflit nigéro-biafrais.

« L'attribution du Prix Nobel de la paix à l'Organisation internationale du travail a été pour moi une surprise complète, mais j'en suis très heureux. » Telle est la déclaration de David A. Morse, directeur de l'OIT, qu'il a faite au cours d'une conférence de presse, à l'ONU, à New York.

M. Morse a ajouté qu'il espérait que l'argent du Prix Nobel serait employé « de manière utile » à des fins sociales dans le cadre de l'OIT.

M. Morse a souligné que la principale activité de l'OIT, au cours des années à venir, serait l'établissement d'un programme mondial d'emploi.

La Syrie au Conseil de sécurité ISRAËL PROTESTE CONTRE CETTE ÉLECTION

L'Assemblée générale de l'ONU a procédé, lundi, à l'élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité. Le Burundi, la Sierra Leone, la Pologne, le Nicaragua et la Syrie ont été élus avec un mandat de deux ans commençant le 1^{er} janvier 1970. Ces pays succèdent respectivement à l'Algérie, au Sénégal, à la Hongrie, au Paraguay et au Pakistan.

« Si la Syrie est élue en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, Israël devra réexaminer son attitude envers l'organisation internationale », avait déclaré peu auparavant le ministre des Affaires étrangères Abba Eban, devant la presse étrangère à Jérusalem.

« Il est aberrant, a-t-il poursuivi, qu'un pays qui, en retenant deux ressortissants israéliens, s'est fait com-

plice d'un acte de piraterie internationale, puisse être élu au Conseil de sécurité. A moins, a-t-il ajouté sarcastiquement, que se faire complice de rapt d'avions soit une condition pour être élu dans cette organisation internationale, puisque l'Algérie, elle aussi complice de rapt d'avions, a déjà auparavant été élue au Conseil de sécurité. »

Les épouses de deux passagers israéliens de l'avion de la TWA retenus en Syrie depuis huit semaines, ont lancé, lundi à New York, un appel à l'opinion publique, en vue d'obtenir la libération par Damas de leurs époux. Leur conférence de presse, dans le palais des Nations Unies, constituait en quelque sorte une manifestation de la délégation israélienne à l'ONU contre l'élection de la Syrie au Conseil de sécurité.

URSS: La chasse aux «dissidents» se poursuit

Au moins 6 des 54 intellectuels soviétiques qui ont fait parvenir en mai un appel à l'ONU lui demandant d'intervenir pour garantir le respect des droits de l'homme en URSS auraient été arrêtés, déclarent leurs amis à Moscou.

Youri Maltsev, traducteur pour le compte d'un mouvement littéraire clandestin, a été interné dans une clinique psychiatrique de Moscou vendredi dernier et il pourrait y demeurer indéfiniment disent ses amis. Un autre intellectuel dissident, le mathématicien Leonide Plyouch, de Kiev, aurait été interrogé la semaine dernière et son appartement soumis à une fouille systématique.

Les autres personnes arrêtées, dit-on de même source, sont Anatole Levitink-Krasnov, écrivain religieux, Genrikh Altounyan, ancien commandant ori-

ginaire de Kharkov (Ukraine), Vladimir Borizov, ouvrier à Leningrad, Moustapha Djemilev, un des chefs de la communauté tartare, Oleg Vorobev, ouvrier de Perm, en Sibérie, qui faisait partie des signataires du manifeste de mai mais n'appartient à aucun groupe dissident.

Un nouvel appel portant 46 signatures est parvenu au siège des Nations Unies, à New York, le mois dernier, après avoir été rejeté par le bureau d'information de Moscou à l'ONU.

Dans un appel du mois de mai, les signataires énuméraient une série de procès intentés en URSS à des citoyens soviétiques qui réclamaient l'égalité entre les différents peuples russes et la préservation de leur culture nationale, à des Juifs soviétiques qui avaient demandé le droit d'émigrer en Israël et à des croyants qui réclamaient la liberté du culte.

Les soucis du général Franco

Qu'il ne suffit pas de désigner un héritier, même de sang royal, pour assurer l'avenir d'un régime, le général Franco est en train d'en faire la constatation. D'autant plus que la cérémonie officielle qui intronisait Juan Carlos s'est déroulée dans l'indifférence du peuple, la retransmission par la télévision n'ayant même pas suscité l'engouement d'une course de taureaux.

C'est que le régime paraît de plus en plus contesté. L'église elle-même bouge, elle qui, naguère, couvrit, approuva le putsch franquiste et longtemps en bénéficia. Voici qu'une partie croissante du clergé ne veut plus que l'Eglise se confonde avec le système, car elle risque d'être entraînée avec lui dans sa chute. On n'en est plus aux paroles, aux velléités, mais aux résolutions fermes et aux gestes. Plusieurs prêtres du diocèse de Vich ont déclenché une grève de la faim pour demander « une séparation claire, sans équivoque, entre l'Eglise et l'Etat ».

Déjà, le R.P. Xeimirachs est en prison à Barcelone pour avoir réclamé la rupture du concordat actuellement en vigueur. Ce débat entre franquistes et antifranquistes semble gagner de l'ampleur. Il a occupé la dernière conférence de l'épiscopat espagnol. Cela n'apparaît pas dans le communiqué officiel publié à l'issue des travaux, qui réaffirme le désir de « voir l'action décidée et sereine de l'Eglise dans le domaine temporel se poursuivre dans le cadre des excellentes relations entre l'Eglise et l'Etat par la voie du dialogue et de la coopération ».

Il y a un autre son de cloche qui a son importance: Mgr Ramon Masnou, évêque de Vich, affirme que le communiqué a suscité un mécontentement profond dans la hiérarchie, parce que le texte ne reflète pas du tout le sentiment général qui s'est dégagé au cours de la conférence: l'opinion des évêques, en effet, s'est exprimée dans un sens tout à fait différent. D'où vient alors le ton franquiste du communiqué? Dans les milieux ecclésiastiques bien informés, on incrimine Mgr Guerra Campos, secrétaire de la conférence, qui est député aux Cortès sur désignation personnelle du général Franco. On ajoute que le communiqué a été rendu public en accord avec Mgr Morcillo, ancien membre du Conseil de la régence, sans avoir été soumis à la conférence.

C'est sur tout le front catholique que le régime est mis en cause. Au cours des deux derniers mois, une vingtaine de Basques, dont dix prêtres, ont été condamnés à de lourdes peines de prison par des conseils de guerre, ce qui a provoqué une lettre au chef de l'Etat, portant plus de trois mille signatures, dont celles de nombreux intellectuels demandant que les nationalistes basques soient désormais jugés par des tribunaux civils, et que soient amnistiés tous les prêtres et laïcs qui ont été condamnés par des tribunaux militaires.

D'autre part, de nombreuses personnes, dont des ecclésiastiques, ont entamé, en Pays basque, une grève de la faim, geste qui a été l'objet d'un

sermon de soutien dans les églises de la province de Guipúzcoa. Les grévistes ont écrit à Mgr Argaya, évêque de San Sebastian, pour expliquer que leur mouvement a pour objet de protester contre le silence de l'Eglise devant « l'injustice et la répression », en ajoutant qu'ils ne veulent pas être « complices des injustices qui se multiplient » dans leur Pays basque.

Au dossier, on trouve aussi cette déclaration, faite à Barcelone par le R.P. José Maria Diaz Alegria, professeur à l'Université pontificale grégorienne de Rome: « Je considère comme un devoir de ne pas garder le silence devant les injustices du système judiciaire ». Et il dénonce l'emploi de la torture dans les interrogatoires de la police. Une telle prise de position a une profonde résonance venant d'un homme d'église qui a, en plus, deux frères officiers généraux.

REMISE EN CAUSE DE LA GUERRE CIVILE

Dans le même temps, on note un phénomène nouveau: la remise en cause de la légitimité de la guerre civile déclenchée en 1936 par les phalangistes contre le gouvernement républicain légal, guerre atroce qui a provoqué plus d'un million de morts dans la péninsule, surtout dans les rangs ouvriers.

Le R.P. Diaz Alegria estime que les franquistes avaient alors lutté par égoïsme plus que pour des motifs religieux: « Le violent anticommunisme de ceux qui ont triomphé s'accompagnait d'une attitude plus que bienveillante à l'égard du nationalisme hitlérien. Pour eux, la différence entre national-socialisme et communisme n'était pas d'ordre religieux. La différence venait de ce que le national-socialisme respectait les intérêts du capitalisme et même les défendait avec force force au communisme. » Il n'est pas inutile de préciser que le gouvernement légal n'était pas communiste, mais composé d'hommes de gauche, radicaux et de socialistes démocrates.

Le R.P. Diaz Alegria rectifie donc la version donnée jusqu'ici par les tenants de Franco et traduit somme toute le chef de l'Etat actuel devant le Tribunal de l'histoire, en concluant: « Les opinions de ceux qui ont triomphé pendant la guerre civile s'appuyaient fondamentalement sur l'égoïsme de ce que l'on peut appeler « l'esprit du capitalisme », beaucoup plus que sur la foi et la charité chrétiennes ».

En raison du poste occupé par le R.P. Diaz Alegria à Rome, sa déclaration confirme donc la position sans ambiguïté prise par le Vatican à l'égard du Gouvernement espagnol. D'ailleurs, l'attitude du pape a irrité le clergé franquiste. Paul VI, en effet, manifeste une « compréhension indulgente » envers le clergé « révolutionnaire ». L'archevêque de Madrid, dévoué au régime, avait tenté d'infléchir le Vatican en affirmant que le souverain pontife était « mai renseigné » sur la réalité espagnole, mais il s'entendit répondre que le pape maintenait sa position et que ses paroles étaient le fruit d'une longue

réflexion et d'une étude approfondie.

Ainsi, une partie très importante de l'épiscopat espagnol s'ajoute désormais aux juristes des principaux pays d'Europe occidentale qui ont demandé la suppression des juridictions d'exception, l'abolition de la torture, en rappelant que ces méthodes sont interdites par la déclaration universelle des Droits de l'homme dont l'Espagne est signataire.

SCANDALE POLITICO-FINANCIER

Les soucis du général Franco ne se limitent pas à ce chapitre. Voilà qu'il connaît un scandale politico-financier d'une extraordinaire ampleur. Il s'agit de la société Matesa, qui a soutiré de l'Etat, pour des exportations fictives, plus de dix milliards de pesetas, c'est-à-dire environ 800 millions de nouveaux francs (80 milliards d'anciens francs français). Une bagatelle.

Le drame, pour le régime, est que le scandale n'atteint pas seulement le secteur privé en impliquant tel ou tel particulier. Les racines remontent loin et haut. Le directeur de la société Matesa, M. Vila Reyes, avait été présenté comme un homme d'affaires modèle. La télévision, instrument du Ministère de l'information, avait consacré une émission entière à la vie de cet « industriel exemplaire ». Bref, c'était une illustration du système.

Du coup, toute la presse espagnole s'est mise en campagne. « Arriba », organe national du mouvement franquiste, rappelle que des pressions avaient été exercées sur les grandes banques pour accorder des crédits à cette société. Les banquiers, cependant, étaient circonspects. Ils avaient constitué une commission d'enquête qui, à la suite d'une étude sérieuse, avait rédigé un rapport concluant au refus de tout crédit à la Matesa. On n'en a pas tenu compte en haut lieu. Le quotidien monarchiste de Barcelone, « La Vanguardia », écrivait: « L'escroquerie repose sur des dossiers falsifiés qui sont passés des centaines et des centaines de fois dans les bureaux, les organismes et les institutions officiels. Il est difficile de croire qu'elle ait pu demeurer secrète si longtemps. »

Ainsi, des hommes d'affaires véreux on remonte aux ministres qui, par négligence, ont couvert, ou par complicité, ont permis...

De nombreux journaux réclament la démission des ministres jugés comme responsables et un député, M. Puig Maestro, demande la convocation, à bref délai, des Cortès devant lesquels le gouvernement devrait venir s'expliquer.

Evolution rapide au sein de l'Eglise catholique longtemps restée fidèle et maintenant en rébellion, remous politiques jusque dans les rangs des tenants du régime devant l'ampleur du scandale Matesa, enfin remous sociaux s'ajoutant à l'effervescence latente chez les étudiants, voilà autant de soucis pour le général Franco.

● LONDRES. — La grève des mineurs britanniques, qui est entrée, lundi, dans sa deuxième semaine, s'est encore étendue. Plus de 120 000 des 300 000 employés que compte l'industrie des charbonnages britanniques ont, maintenant, cessé le travail et 132 puits, sur un total de 306 sont fermés.

● LONDRES. — Le porte-parole du Foreign Office a précisé hier que, selon l'accord conclu avec l'URSS sur la libération de M. Gerald Brooke, les espions Peter et Helen Kroger doivent être remis en liberté le 24 octobre prochain.

«Opposition unie» contre M. Couve de Murville?

Le Parti communiste a décidé de retirer son candidat à l'élection partielle des Yvelines et d'inviter ses électeurs à voter au second tour en faveur de M. Michel Rocard, secrétaire général du Parti socialiste unifié, arrivé en deuxième position derrière M. Couve de Murville, ancien premier ministre.

Cette décision, estiment les observateurs, va créer une situation difficile pour le candidat de la majorité gaulliste, car le troisième candidat centriste, M. Pierre Sonnevill, avait dès hier annoncé son retrait en demandant à ses électeurs de ne voter « en aucun cas » pour M. Couve de Murville. Au vu du scrutin de dimanche, si tous les électeurs opposés au candidat gaulliste reportent leurs voix sur M. Rocard, c'est celui-ci qui sera élu.

Italie: Trois millions de grévistes cette semaine

Quelque trois millions de travailleurs seront en grève cette semaine en Italie. Les facteurs continuent leur grève nationale de 96 heures, 170 000 employés des chemins de fer se préparent à se mettre en grève le 23 octobre pour 24 heures. Un million trois cent mille « métallos » continueront cette semaine encore leurs grèves « articulées », par région et « perlées », par entreprises.

De leur côté, 900 000 ouvriers du bâtiment et des briqueteries observeront un arrêt de travail général de 24 heures jeudi prochain. Enfin deux cent mille employés des industries chimiques et pharmaceutiques se mettront en grève les 24 et 30 octobre et les ouvriers des cimenteries observeront des grèves articulées et perlées équivalent à septante-deux heures de travail dans tout le pays. Les 80 000 serveurs des cafés et des restaurants maintiennent, de leur côté, pour jeudi, leur décision de grève nationale de 24 heures.

Les villes, également, ont décidé d'observer des arrêts de travail généraux de 24 heures. C'est ainsi que Bergame et Bologne seront paralysées, aujourd'hui, par une grève générale.

Jeudi, ce sera le tour de Massa-Carrara, en Toscane, et Lecco, en Lombardie, vendredi, celui de Potenza, au sud, Forli et Reggio-Emilia, au nord, et samedi, de Rovido, près de Padoue, au nord de l'Italie.

On apprend, cependant, que les ouvriers « saisonniers » qui occupaient la fabrique de sucre de Battipaglia, près de Naples, ont mis fin, lundi, à l'occupation de l'établissement.

Ils ont obtenu de la direction que cinq millions de lires soient ajoutés aux dix millions prévus par le Conseil d'administration pour leurs salaires de fin de saison.

Enfin, un million cinq cent mille fonctionnaires menacent de faire grève la semaine prochaine, si un accord rapide n'intervient pas sur la réforme de l'assistance maladie.

Le gouvernement essaie, de son côté, de parer au plus urgent et d'enrayer la grève des chemins de fer, qui doit avoir lieu à partir de jeudi dès 21 h. Le ministre du Travail a chargé un des sous-secrétaires de s'entretenir avec les représentants syndicaux des employés ferroviaires. La réunion doit se tenir à Rome, ce matin, à dix heures locales.